



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 6 mai 2011

Stratégie européenne pour la biodiversité : une réforme nécessaire des politiques de la Pêche et de l'Agriculture

La LPO¹ et BirdLife Europe² accueillent favorablement la stratégie pour la biodiversité de l'Union européenne (UE), publiée le 3 mai par la Commission européenne (CE). Ce document propose un plan en 6 axes pour atteindre l'objectif 2020 de l'UE d'enrayer la perte et d'assurer le rétablissement de la biodiversité et des services éco-systémiques.

La LPO salue, tout d'abord, l'axe 1 de la stratégie qui concerne le renforcement du réseau Natura 2000, et notamment l'amélioration des statuts de conservation des espèces et des habitats.

La LPO se félicite également de l'axe 3 qui préconise la restauration de 15 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2020, en cohérence avec l'objectif de création d'infrastructures vertes.

Néanmoins, la LPO rappelle que de telles améliorations ne pourront être effectives sans une évolution conséquente des politiques agricoles et, en particulier, sans la nette augmentation d'espaces agricoles bénéficiant d'accords agro-environnementaux.

Si la stratégie pointe du doigt le rôle joué par l'agriculture et la pêche, en tant que grands consommateurs de ressources naturelles, les actions proposées ne sont pas suffisamment ambitieuses.

Cette stratégie offre également une place notable à l'outre-mer européen, qui abrite plus d'espèces endémiques que tout le continent. Le document mentionne ainsi l'initiative BEST de la CE, qui permet enfin aux gestionnaires d'outre-mer de mettre en place un réseau de sites protégés.

La LPO se réjouit de cet intérêt porté à la biodiversité ultra-marine dont elle demande l'intégration dans les politiques communautaires depuis des années. La LPO souhaite apporter sa contribution dans ce domaine à travers son programme LIFE+ CAP DOM³.

La LPO se félicite également que la stratégie mentionne également la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le soutien au pays en voie de développement dans leurs efforts pour protéger la nature ou encore la contribution de l'UE à la lutte contre le déclin de la biodiversité au niveau mondial.

De son côté, BirdLife Europe considère que les axes et les mesures publiés ne représentent que le minimum vital pour éviter les coûts économiques et écologiques massifs, inévitablement engendrés par une poursuite de la perte de la biodiversité.

Alors que l'UE est en train de prendre des décisions concernant le budget communautaire et les politiques sectorielles pour la période 2014-2020, il est évident que, sans vraie réforme des politiques communes de la Pêche et de l'Agriculture, la nouvelle stratégie n'aura aucune chance de réussir.

Son application nécessitera, en outre, un investissement financier significatif et une réelle volonté politique des Etats Membres.

Les deux ONG, qui travaillent au quotidien sur le terrain pour sauvegarder la nature européenne pour les générations futures, suivront donc de près l'application de la stratégie.

En France, la LPO espère que les engagements de l'Etat, qui s'apprête à lancer sa seconde stratégie nationale sur la biodiversité, ne seront pas en deçà des objectifs communautaires.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exemples d'espèces visées par la stratégie

Le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)

Cet oiseau chanteur, autrefois caractéristique des milieux agricoles dans la plupart des pays européens, a vu ses populations d'Europe de l'ouest s'effondrer en raison de l'intensification agricole (chute de 82 %). Dans les Etats membres où il survit encore, il reste menacé par la chasse illégale et l'agriculture intensive.

Ainsi, en France, chaque année, 30 000 à 50 000 individus sont capturés illégalement, ce qui représente l'équivalent des populations nicheuses du Benelux, de l'Allemagne, du Danemark, de la Tchéquie, de l'Autriche et de la Slovaquie réunies !

Cette espèce est également menacée par les agriculteurs, pressés d'intensifier leur production, en utilisant des pesticides et en détruisant les haies. Or, le déclin de la biodiversité rend l'agriculture plus vulnérable aux nuisibles et réduit les services éco-systémiques clés comme la pollinisation.

La PAC devrait donc être réformée en redistribuant les subventions aux agriculteurs qui protègent ou restaurent les habitats pour la biodiversité, et afin de les encourager à respecter l'environnement et les services éco-systémiques.

Le thon rouge

L'exemple du thon rouge de la façade est de l'Atlantique illustre l'incapacité catastrophique de la Politique Commune de la Pêche (PCP) de l'Union européenne à gérer un stock de poisson proche de l'extinction commerciale.

Une évaluation scientifique récente du stock de cette espèce par l'ICCAT (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) montre que les populations sont à un tiers du niveau d'une exploitation durable. Seul un quota annuel de moins de 6 000 tonnes pourrait permettre aux populations de se reconstituer d'ici à 2020 avec une probabilité de plus de 60 %.

Or, en octobre 2010, sous la pression des pêcheurs, l'ICCAT n'a pu se mettre d'accord que sur une réduction du quota de 600 tonnes, passant en 2011 de 13,500 à 12,900 tons et mettant ainsi en péril le stock de cette espèce déjà largement décimée.

De son côté, la Communauté européenne n'a pas réussi à contrôler la capacité et la puissance de pêche des bateaux, qui ont reçu, entre 2000 et 2008, €34,5 million de subventions, dont €33,5 million pour leur construction et leur modernisation, une part minime de ces subventions restant pour leur décommissionnement.

La réforme en cours de la PCP représente la dernière opportunité de stopper ces subventions perverses, de mettre en adéquation l'effort de pêche avec les ressources en poisson disponibles, et de restaurer les écosystèmes marins dégradés comme la Méditerranée.

¹ LPO – BirdLife France

La LPO est le Représentant officiel de BirdLife International en France.

www.lpo.fr

² Stichting BirdLife Europe

BirdLife International est une alliance mondiale d'associations pour la protection de la nature qui lutte pour la préservation des oiseaux, de leurs habitats et de la biodiversité en général, en travaillant avec les sociétés humaines pour que les ressources naturelles soient utilisées dans une perspective de durabilité. Le réseau BirdLife œuvre dans 116 pays et territoires dans le monde. BirdLife Europe soutient le réseau Européen et d'Asie centrale pour BirdLife International et est présent dans 45 pays et dans tous les Etats membres de

l'UE : <http://europe.birdlife.org>

³ LIFE+ CAP DOM

Le programme "LIFE+ CAP DOM : 2010-2015, conservation de l'avifaune prioritaire des

Départements d'outre-mer" a pour but la protection de la biodiversité ultra-marine. Pendant cinq ans, la LPO, trois associations et un Parc national, se mobilisent sur trois Départements d'outre-mer (DOM-Guyane, Martinique, Réunion) pour proposer des actions de terrain nécessaires et innovantes, et offrir des moyens conséquents aux acteurs locaux de la conservation ultra-marine

Pour en savoir plus : <http://www.lifecapdom.org/>

Contacts

Claire Lux, attachée de presse LPO

01 42 73 56 10 / 06 34 12 50 69

Alison Duncan, Mission Internationale LPO

05 46 82 12 34

